



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PARAFFINE 50/52

Révision: 28.07.2025

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

PARAFFINE 50/52

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Utilisations industrielles: Fabrication de la substance, Formulation et (re)conditionnement de substances et de mélanges, Utilisation d'un intermédiaire, Utilisation dans les revêtements, Utilisation comme liants et agents de démoulage, Production et traitement de caoutchouc, Traitement des polymères, Lubrifiants, Fluides fonctionnels, Utilisation en laboratoire Utilisations professionnelles: Utilisation dans les revêtements, Lubrifiants (Faibles rejets dans l'environnement), Lubrifiants (Rejets importants dans l'environnement), Utilisation dans des produits de l'agrochimie, Applications dans le cadre de constructions ou travaux routiers, Utilisation des carburants, Utilisation en laboratoire, Fabrication et utilisation d'explosifs Utilisations par des consommateurs: Utilisation dans les revêtements, Lubrifiants (Faibles rejets dans l'environnement), Lubrifiants (Rejets importants dans l'environnement), Utilisation dans des produits de l'agrochimie, Utilisation des carburants, Fluides fonctionnels, Utilisations dans les cosmétiques/produits de soins personnels, parfums et fragrances

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	INTERCHIMIE
Rue:	ZAC du Parc
Lieu:	13 rue Louis Blériot
Téléphone:	FR- 77290 COMPANS
Service responsable:	T T: +33 (0)1 64 77 76 27
	qualite@interchimie.fr - www.interchimie.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence: ORFILA +33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseils supplémentaires

aucune

2.3. Autres dangers

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères. La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères. La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Caractérisation chimique

Mélange d'hydrocarbures paraffiniques

PARAFFINE 50/52

Révision: 28.07.2025

Page 2 de 12

Composants pertinents

aucune/aucun (conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Les déversements rendent les surfaces glissantes.

Après inhalation

En cas de symptômes résultant de l'inhalation de fumées, de brouillard ou de vapeurs du produit: Évacuer la victime vers un lieu calme et bien aéré, si ceci ne présente pas de danger.

Obtenir une assistance médicale si la respiration demeure difficile.

Si la victime est inconsciente et ne respire pas: Veiller à ce qu'il n'y ait pas d'obstacle à la respiration et faire pratiquer la respiration artificielle par du personnel qualifié. Si nécessaire, pratiquer un massage cardiaque externe et consulter un médecin.

Si la victime est inconsciente et si la victime respire, placer en position latérale de sécurité. Administrer de l'oxygène si nécessaire.

L'inhalation est peu probable en raison de la faible pression de vapeur de la substance à température ambiante.

Symptômes: aucun effet prévisible à température ambiante. L'inhalation de fumées ou de brouillards d'huile produites à températures élevées peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Après contact avec la peau

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés et les éliminer en toute sécurité.

Consulter un médecin si une irritation cutanée, un œdème ou des rougeurs apparaissent et persistent.

Ne pas mettre de la glace sur la brûlure. Enlever avec soin les vêtements non adhérents. NE PAS essayer de retirer des parties de vêtements collés à la peau brûlée, mais découper autour.

Pour les brûlures thermiques mineures, refroidir la brûlure. Maintenir la zone brûlée sous l'eau froide pendant au moins cinq minutes, ou jusqu'à ce que la douleur diminue. L'hypothermie doit être évitée.

Consulter un médecin dans tous les cas de brûlures graves.

Laver la zone affectée avec du savon et de l'eau.

Peut provoquer des brûlures en cas de contact avec le produit à haute température.

Symptômes: peau sèche, irritation en cas d'exposition répétée ou prolongée.

Après contact avec les yeux

En cas de projection de produit chaud dans l'œil, refroidir l'œil immédiatement sous l'eau froide pendant au moins 5 minutes afin de dissiper la chaleur. Faire immédiatement examiner la victime par un médecin spécialiste et obtenir un traitement.

Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, le cas échéant, si cela peut être fait facilement. Continuer de rincer.

Symptômes: légère irritation. Peut provoquer des brûlures en cas de contact avec le produit à haute température.

Après ingestion

Ne rien donner par voie orale à une personne inconsciente.

Ne pas faire vomir. Demander un avis médical.

Symptômes: peu ou pas de symptômes prévisibles. Au pire, des nausées et de la diarrhée peuvent survenir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les personnes présentant des troubles pulmonaires pré-existants peuvent être plus sensibles aux effets de l'exposition.

Lors de l'utilisation d'équipements à haute pression, une pénétration de produit peut avoir lieu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Contrôler la respiration et le pouls. Le traitement doit être en général symptomatique pour soulager les effets.

PARAFFINE 50/52

Révision: 28.07.2025

Page 3 de 12

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

- Mousse (personnel formé uniquement).
- Brouillard d'eau (personnel formé uniquement).
- Poudre chimique sèche.
- Dioxyde de carbone (CO₂).
- Autres gaz inertes (selon les réglementations).
- Sable ou terre.

Moyens d'extinction inappropriés

- Ne pas appliquer de jets d'eau directement sur le produit en feu ; ils pourraient occasionner des éclaboussures et propager l'incendie.
- L'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur la même surface est à éviter car l'eau détruit la mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Une combustion incomplète est susceptible de donner lieu à un mélange complexe de particules solides et liquides en suspension dans l'air, et de gaz, notamment du monoxyde de carbone, composés organiques et inorganiques non identifiés.

5.3. Conseils aux pompiers

- Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie de grande amplitude ou d'incendie dans des espaces confinés ou mal ventilés, porter la tenue ignifugée intégrale et un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) avec un masque intégral.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.
- A l'intérieur de bâtiments ou dans des espaces confinés, assurer une ventilation adéquate.
- Éloigner de la zone de déversement le personnel non concerné. Alerter le personnel de sécurité.
- Si nécessaire, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

Pour les non-secouristes

- Casque de protection. Chaussures ou bottes de sécurité antidérapantes et antistatiques.
- Petits déversements: Des vêtements de travail antistatiques normaux sont généralement suffisants.
- Déversements importants: une combinaison de protection complète, dans une matière antistatique résistant aux produits chimiques.
- Gants de travail assurant une résistance suffisante contre les produits chimiques, en particulier les hydrocarbures aromatiques. Les gants en PVA ne sont pas imperméables à l'eau, et ne conviennent pas pour une opération d'urgence.
- Lunettes de sécurité et/ou visière si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles ou prévisibles.
- Si la situation ne peut être parfaitement évaluée, ou si un manque d'oxygène est possible, seul un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) doit être utilisé.
- Protection respiratoire: Il est possible d'utiliser un demi-masque ou un masque respiratoire complet avec filtres combinés contre les poussières/vapeurs organiques ou un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) en fonction de l'étendue du déversement et du niveau d'exposition prévisible.

Pour les secouristes

- Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Produit sous forme fondue: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, rivières ou autres cours ou plans d'eau. Le produit solidifié peut obstruer les tuyaux d'évacuation et les égouts.

PARAFFINE 50/52

Révision: 28.07.2025

Page 4 de 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Stop ou contenir la fuite à la source, si cela est possible sans risque.

Pour le nettoyage

En cas de déversement dans l'eau, le produit refroidit rapidement et se solidifie.

Collecter le produit solidifié avec des moyens appropriés. (ex: pelles).

Collecter le produit déversé avec des moyens appropriés. Transférer le produit collecté et les autres matériaux contaminés dans des réservoirs appropriés en vue d'un recyclage ou d'une élimination en toute sécurité.

Sauf en cas de déversements mineurs: La faisabilité de toute action doit toujours être évaluée et si possible soumise à l'avis d'une personne compétente et formée chargée de gérer les situations d'urgence.

Si possible, les grands déversements dans les eaux du milieu naturel doivent être contenus par des barrières flottantes ou d'autres moyens mécaniques.

En cas d'impossibilité, contrôler la propagation du déversement et collecter le produit par écrémage ou d'autres moyens mécaniques appropriés.

En cas de contamination du sol, enlever le sol contaminé et traiter conformément aux réglementations locales.

Autres informations

Les nuages de poussières peuvent présenter un risque d'explosion.

Les mesures recommandées reposent sur les scénarios de déversement les plus probables pour ce produit.

Les conditions locales (vent, température de l'air, direction et vitesse des vagues/du courant) peuvent influencer considérablement sur le choix des mesures appropriées.

Pour cette raison, il convient de consulter des experts locaux si nécessaire. Les réglementations locales peuvent également prescrire ou limiter les mesures à prendre.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter tout contact avec le produit chaud.

Des précautions doivent être prises pour éviter les brûlures lors de la manipulation du produit chaud.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter d'éclabousser lors de la manipulation de volumes en vrac du produit liquide chaud.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Prendre des précautions contre l'électricité statique.

Utiliser un équipement de protection individuelle adapté selon les besoins.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Si le produit est livré en conteneur: Conserver uniquement dans le récipient d'origine ou dans un récipient adapté à ce type de produit.

La configuration des zones de stockage, la conception des réservoirs, les équipements et les procédures d'exploitation doivent être conformes à la législation européenne, nationale ou locale applicable.

Le nettoyage, l'inspection et l'entretien de la structure interne des réservoirs de stockage, doivent être effectués uniquement par du personnel dûment équipé et qualifié, tel que défini dans les règlements nationaux,

PARAFFINE 50/52

Révision: 28.07.2025

Page 5 de 12

locaux ou de l'entreprise.

Certaines matières synthétiques peuvent ne pas convenir pour les conteneurs ou leur revêtement selon les caractéristiques de matières en question et l'utilisation prévue. La compatibilité doit être vérifiée auprès du fabricant.

Protéger les tuyaux d'évacuation des déversements et empêcher l'entrée de matières en fusion, celles-ci pouvant entraîner un blocage en refroidissant.

Liquides: Les matériaux recommandés pour les conteneurs ou revêtements de conteneur: acier doux, acier inoxydable.

Matériaux recommandés: boîtes en carton.

Conserver les récipients hermétiquement clos et correctement étiquetés.

Conseils pour le stockage en commun

Stocker séparément des agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus de produits combustibles. Ne pas souder, abraser, percer, couper ou incinérer des conteneurs vides, sauf s'ils ont été correctement nettoyés.

Classe de feu: B

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Veiller à ce que des mesures appropriées de propreté/ ménage soient en place.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
8002-74-2	Paraffine (cire de), fumée	-	2		VME (8 h)	

Conseils supplémentaires

Recommandation; valeur limite au poste de travail: 2 mg/m³ (Type de valeur limite (pays d'origine): TLV (USA))

Les procédures de surveillance doivent être choisies en fonction des indications fixées par les autorités nationales ou les contrats de travail.

En l'absence de ces indications, l'exposition directe aux fumées/poussières peut être évaluée par échantillonnage actif de l'air de la zone de respiration des personnes (ex: méthode NIOSH 5042, UK HSE MDHS 14/3).

Les comparaisons ne doivent être effectuées qu'entre des données obtenues avec la même procédure.

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Le matériau manipulé à température élevée peut provoquer des brûlures thermiques par contact avec le produit en fusion.

Les paraffines peuvent dégager des vapeurs irritantes/inflammables lorsqu'elles sont chauffées à une température proche de leur point d'ébullition.

Bien que celles-ci soient peu susceptibles de présenter un danger important pour la santé, pour éviter toute irritation des voies respiratoires, l'exposition par inhalation doit être maintenue au minimum en observant les bonnes pratiques et en assurant une bonne ventilation autour des zones de travail.

Les températures de stockage et de manutention doit être maintenues aussi bas que possible pour limiter au minimum la production de fumées.

PARAFFINE 50/52

Révision: 28.07.2025

Page 6 de 12

Limitier au minimum l'exposition aux fumées. Lorsque le produit chaud est traité dans des espaces confinés, une ventilation locale efficace doit être assurée.

Ne pas pénétrer dans les réservoirs de stockage vides, avant que ne soient réalisées les mesures d'oxygène disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Produit chaud/en fusion: Si des projections sont possibles, une protection complète de la tête et du visage (visière de protection et/ou lunettes de sécurité) doit être utilisée. Produit à température ambiante (poussière): lunettes de sécurité.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène), FKM (caoutchouc fluoré) Numéro d'index: 5-6, Catégorie 2 (EN 388)

Produit chaud/en fusion: Gants résistants à la chaleur avec longues manchettes ou manchettes. Produit à température ambiante (poussière): Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.

Les gants doivent être inspectés périodiquement et remplacés en cas d'usure, de perforation ou de contamination.

Protection de la peau

Produit chaud/en fusion: Porter des vêtements de protection pour les opérations mettant en œuvre le produit chaud: combinaison résistant à la chaleur (avec jambes de pantalon recouvrant les bottes et manches recouvrant les manchettes des gants), bottes de sécurité antidérapantes résistant à la chaleur (ex: cuir).
Produit à température ambiante (poussière): Combinaison à manches longues, bottes de travail. Les combinaisons doivent être changées en fin de journée de travail et nettoyées si nécessaire pour éviter le transfert du produit aux vêtements ou sous-vêtements.

Pour les opérations de chargement/déchargement: porter un casque de sécurité, si nécessaire une visière de protection écran protecteur intégré. En cas de produit chaud/fondu: avec visière complète intégrée.

Protection respiratoire

formation d'aérosol ou de nébulosité: Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A2, A2/P2, ABEK

Si nécessaire, un équipement de protection respiratoire approuvé doit être utilisé lors de la manipulation de produits chauds dans des espaces confinés: masque fermé avec cartouche/filtre de type "A" ou un appareil respiratoire autonome isolant (ARI). Un équipement de protection respiratoire approuvé doit être utilisé lors de la manipulation du produit dans des espaces confinés: masque intégral avec filtre(s) à particules assurant un coefficient de protection suffisant pour le niveau de poussière présent. Si les niveaux d'exposition ne peuvent être déterminés ou estimés avec un degré de confiance suffisant, ou si un manque d'oxygène est possible, seul un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) doit être utilisé.

Protection contre les risques thermiques

Porter des vêtements de protection pour les opérations mettant en œuvre le produit chaud: combinaison résistant à la chaleur (avec jambes de pantalon recouvrant les bottes et manches recouvrant les manchettes des gants), bottes de sécurité antidérapantes résistant à la chaleur (ex: cuir).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	solide
Couleur:	blanc
Odeur:	sans odour

PARAFFINE 50/52

Révision: 28.07.2025

Page 7 de 12

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	Aucune information disponible.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune information disponible.
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune information disponible.
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	>180 °CDIN/ISO 2592
Température d'auto-inflammation:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité cinématique: (à 100 °C)	3,3 mm ² /sDIN EN ISO 3104
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	2 - 6
Pression de vapeur:	non déterminé
Pression de vapeur:	ASTM D 323
Densité (à 80 °C):	0,764 g/cm ³ DIN 51757
Densité apparente:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules:	non applicable

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

 Le produit n'est pas: Explosif.

Température d'inflammation spontanée

 solide:

 gaz:

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Propriétés comburantes

 Aucune information disponible.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Aucune information disponible.

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune information disponible.

Teneur en solvant:

Aucune information disponible.

Teneur en corps solides:

Aucune information disponible.

Point de sublimation:

Aucune information disponible.

Point de ramollissement:

Aucune information disponible.

Point d'écoulement:

Aucune information disponible.

Point de solidification::

51 °CDIN ISO 2207

Viscosité dynamique:

Aucune information disponible.

Durée d'écoulement:

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

PARAFFINE 50/52

Révision: 28.07.2025

Page 8 de 12

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Un chauffage excessif au-delà de la température maximale recommandée de manutention et de stockage peut entraîner une dégradation de la substance et le dégagement de vapeurs et fumées irritantes.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter:

Un contact avec des oxydants puissants (peroxydes, chromates, etc.) peut entraîner un risque d'incendie.

Un mélange contenant des nitrates ou autres oxydants puissants (ex: chlorates, perchlorates, oxygène liquide) peut créer une masse explosive. La sensibilité à la chaleur, aux frottements ou aux choc ne peut être évaluée à l'avance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Une combustion (incomplète) peut générer des oxydes de carbone, de soufre et d'azote, ainsi que d'autres composés organiques indéterminée de ces éléments. Aucun dans des conditions normales et à température ambiante.

Information supplémentaire

Cette substance est stable dans toutes les circonstances ordinaires à température ambiante, et en cas de rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par voie orale):

DL50: > 5000 mg/kg (Espèce: Rat; Source: ECHA)

Toxicité aiguë (dermique):

DL50: > 2000 mg/kg (Espèce: Lapin; Source: ECHA)

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: non irritant. (Lapin, Méthode: OCDE 404)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: non irritant. (Lapin, Méthode: OCDE 405)

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: non sensibilisant. (Cochon d'Inde, Méthode: OCDE 406)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction): aucune

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PARAFFINE 50/52

Révision: 28.07.2025

Page 9 de 12

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion / Inhalation / Contact avec la peau / Contact avec les yeux

Information supplémentaire référentes à des preuves

La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxique.

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson:

Durée du test: 96 h

Espèce: Pimephales promelas (tête de boule)

LL50: > 100 mg/L (Source: ECHA)

Toxicité aiguë (à court terme) pour les invertébrés aquatiques:

Durée du test: 48 h

Espèce: Daphnia magna (puce d'eau géante)

EL50: > 10000 mg/L (Source: ECHA)

Toxicité aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries:

Durée du test: 72 h

Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata

CEr50: > 100 mg/L (Source: ECHA)

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Substance excédentaire (non utilisée) ou hors spécifications, peut être récupéré ou reconditionné (en fonction de ses caractéristiques et de sa composition spécifiques), ou peut être éliminé comme déchet.

Lorsque cela est possible (c.-à-d. en l'absence de contamination significative), le recyclage de la substance

PARAFFINE 50/52

Révision: 28.07.2025

Page 10 de 12

utilisée est possible et recommandé.

Substance contaminée ou déchets (non directement recyclables): L'élimination peut être réalisée directement ou par remise à des gestionnaires de déchets qualifiés.

La législation nationale peut identifier une organisation spécifique, et/ou prescrire des limites de composition et des méthodes de récupération ou d'élimination.

Cette substance peut être brûlée ou incinérée, sous réserve des autorisations nationales/locales, des valeurs limites autorisées, des règlements de sécurité et de la législation en matière de qualité de l'air.

Ces codes peuvent être attribués uniquement à titre de suggestion, en fonction de la composition initiale du produit, et de son/ses utilisation(s) prévue(s).

L'attribution du code le plus approprié, en fonction du/des usage(s) réel(s) du produit et de ses contaminations ou altérations est de la responsabilité de l'utilisateur final.

D'autres législations nationales ou locales peuvent exiger des mesures supplémentaires d'identification ou autres pour ce produit, peut également limiter ou exclure l'utilisation de codes génériques (NSA).

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150106 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en mélange

L'élimination des emballages contaminés

Élimination des conteneurs vides: Contacter le fournisseur initial ou transférer à une organisme d'élimination qualifiée. Ne pas découper, souder, percer, brûler ou incinérer des conteneurs vides, sauf s'ils ont été correctement nettoyés et déclarés sans danger.

Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus de produits combustibles.

Ne pas réutiliser à d'autres fins des récipients vides non nettoyés.

Remarques générales:

En l'absence de modifications significatives de la matière ou présence de contaminants, l'élimination de cette substance excédentaire (non utilisée) ou hors spécifications, ou des déchets résultant de l'utilisation prévue, ne présente pas de danger spécifique et ne nécessite pas d'autres mesures de manutention que celles indiquées en Sect. 7.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

PARAFFINE 50/52

Révision: 28.07.2025

Page 11 de 12

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Classe risque aquatique (D):

- - sans danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Cette matière a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,9,14.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PARAFFINE 50/52

Révision: 28.07.2025

Page 12 de 12

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Basé sur les informations de nos fournisseurs en amont.